

PEDR		
Opérations	Prévisionnel 2024	Observations
Remontée par les établissements des données sur les enseignants-chercheurs et personnels enseignants et hospitaliers titulaires (datum RhSupinfo)	Mardi 2 janvier au vendredi 26 janvier 2024	Les universités reçoivent un courriel afin de procéder à la remontée des données qui concernent tous les enseignants-chercheurs y compris les personnels de santé.
Si le choix de l'établissement pour l'examen des dossiers de PEDR, par des experts extérieurs au site ou par l'instance nationale d'évaluation (CNU santé) est modifié par rapport à l'année précédente, l'information doit être communiquée à la DGRH	mars-24	Vote en CA du recours à l'instance nationale ou experts extérieurs. À cet égard, il convient de vérifier la durée de validité de la précédente délibération.
Publication des critères d'attribution de la PEDR par les établissements et transmission à la DGRH A2-3 par voie électronique à l'adresse : dgrh-a2.sante@education.gouv.fr	Lundi 4 mars 2024 à 12 heures	
Ouverture de l'application ELARA pour le dépôt des demandes de PEDR par les candidats	Mardi 5 mars 2024 à 10 heures	Le candidat remplit en ligne un formulaire et dépose le rapport d'activités (annexe n° 1) renseigné et signé Il est souhaitable qu'il ait pris connaissance des conseils donnés par la section du CNU dont il relève sur le site https://www.conseil-national-des-universites.fr ainsi que du guide d'utilisation accessible depuis le portail Galaxie.
Fermeture de l'application ELARA pour le dépôt des demandes de PEDR	Jeudi 21 mars 2024 à 16 heures	
Ouverture de l'application ELARA pour la vérification des dossiers et de leur recevabilité (notamment des conditions requises) par les établissements	Vendredi 22 mars 2024 à 10 heures	
Fermeture de l'application ELARA pour la vérification des dossiers par les établissements	Jeudi 11 avril 2024 à 16 heures	

PEDR		
Notification des contingents aux sections du CNU Santé	Début avril 2024	
Réunions des bureaux des sections du CNU Santé	Du lundi 15 au vendredi 19 avril et si impératif du lundi 22 au vendredi 26 avril 2024	Désignation des rapporteurs
Réunions plénières des sections du CNU Santé	Du lundi 3 juin au vendredi 13 septembre 2024	
Date limite de saisie des avis des sections du CNU Santé	Vendredi 20 septembre 2024 à 12 heures	Les sections du CNU pour les disciplines de santé doivent saisir des avis sur les demandes de PEDR, Après enregistrement et validation des avis, Les présidents du CNU doivent éditer, signer et transmettre à la DGRH (dgrh-a2.sante@education.gouv.fr) les procès-verbaux.
Ouverture du module permettant aux candidats et aux établissements de prendre connaissance des avis du CNU Santé	Vendredi 27 septembre 2024 à 10 heures	
Réunions des commissions de la recherche des conseils académiques ou des organes en tenant lieu pour l'attribution des PEDR	Au plus tard le jeudi 14 novembre 2024	Les attributions individuelles sont décidées, sur la base des avis rendus par l'instance nationale d'évaluation ou par des experts extérieurs, par le président ou le directeur de l'établissement, après avis de la commission de la recherche du conseil académique, en formation restreinte aux enseignants-chercheurs, ou de l'organe en tenant lieu.
Date limite de saisie par les établissements des bénéficiaires de la PEDR dans ELARA	Au plus tard le jeudi 21 novembre 2024 à 16 heures	